

# Espèces invasives : nouveau système d'alerte

**Céline Prévot & Etienne Branquart,**  
SPW/DGO3, Cellule  
interdépartementale Espèces invasives

**Jean-Yves Paquet,** directeur  
département études Natagora



*APRÈS AVOIR ÉTÉ INTRODUITES PAR L'HOMME DANS NOS RÉGIONS, LES ESPÈCES INVASIVES ONT TENDANCE À SE PROPAGER DANS LES MILIEUX NATURELS ET S'AVÈRENT DOMMAGEABLES POUR LES ESPÈCES INDIGÈNES ET LES ÉCOSYSTÈMES. LE SERVICE PUBLIC DE WALLONIE FAIT APPEL AUX NATURALISTES POUR DÉTECTER LES ESPÈCES ÉMERGENTES.*

**J**ussie à grandes fleurs, moustique japonais, grenouille tau-reau, cerf sika... de nouvelles espèces problématiques sont régulièrement détectées sur le terrain. La meilleure solution, pour éviter les dégâts sur l'environnement et de pé-

nibles campagnes d'éradication, est l'élimination des premiers individus dès leur apparition. Il est donc indispensable de pouvoir les détecter le plus tôt possible. Le Service public de Wallonie, Natagora et de nombreux autres partenaires se sont associés

pour mettre en place un système d'alerte. Ce flux d'informations transite via le portail d'encodage bien connu des naturalistes [www.observations.be](http://www.observations.be). On y trouve depuis peu des outils d'aide à l'identification pour la quarantaine d'espèces visées par ce projet.

## Le frelon asiatique

Particulièrement redouté des apiculteurs, il s'attaque en effet aux colonies d'abeilles domestiques. La première observation en Wallonie a été rapportée le 2 octobre 2011 à Flobecq par Marcel Moncoussin, sur [observations.be](http://observations.be). Aucune autre donnée n'a été signalée depuis lors.

Photo : Danel Solabarrieta

## Le raton laveur

Déjà largement installé au sud du sillon Sambre et Meuse, il y est régulièrement observé depuis quelques années. Les informations concernant sa présence au nord du sillon sont intéressantes afin de mieux comprendre la dynamique de population de cette espèce.

Photo : Arthur Chapman



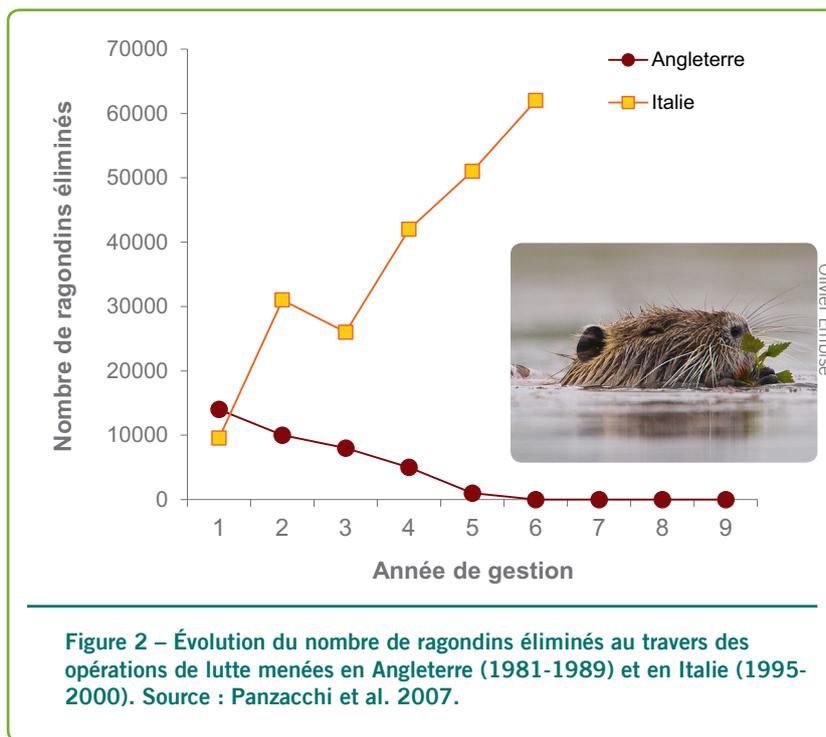
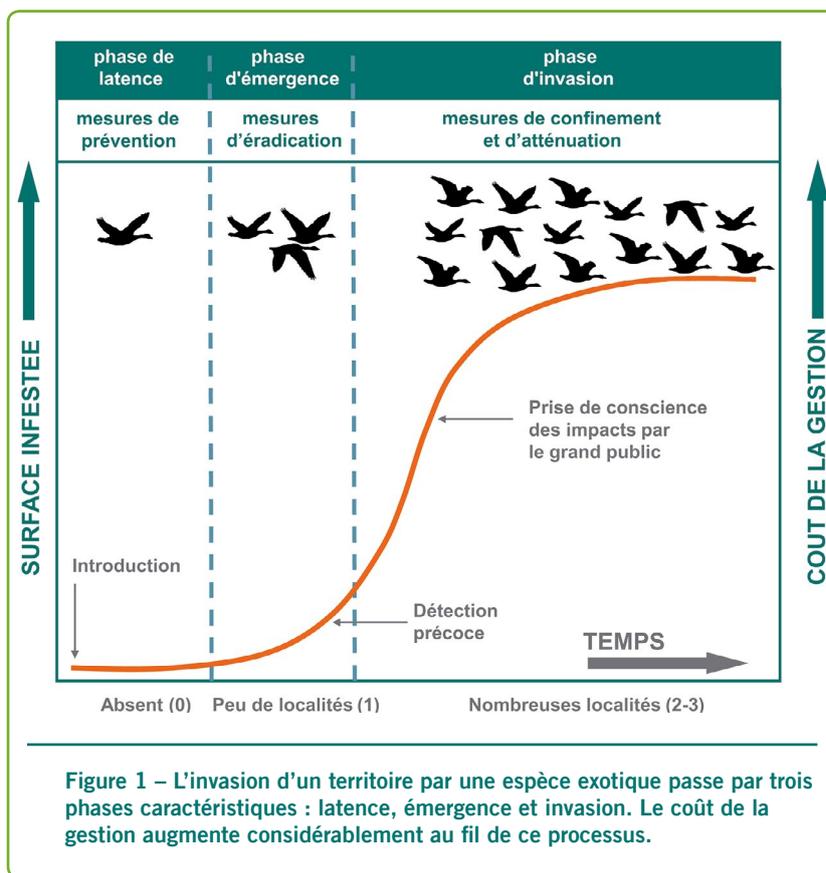
Si vous avez choisi la version numérique du magazine, cliquez directement sur les liens dans le texte pour plus d'information.



## Mieux vaut prévenir que guérir !

Avant de se répandre largement dans l'environnement, les espèces invasives passent fréquemment par une phase de latence et d'émergence plus ou moins longue (voir figure 1). À ce stade, il est souvent possible de les éliminer complètement. Tel aurait pu être le cas de la bernache du Canada, par exemple, s'il avait été décidé de capturer les premiers individus nicheurs dans les années 1980. A contrario, l'éradication n'est souvent plus possible si on attend trop longtemps avant de mettre en place des mesures de lutte.

L'exemple du ragondin illustre l'importance d'agir le plus en amont possible du front d'invasion. Originaire d'Amérique du Sud, ce rongeur aquatique a été introduit en Europe au début du 20<sup>e</sup> siècle pour l'élevage. Assez vite, il s'est échappé et a formé des populations sauvages, infligeant des dommages à l'environnement, aux berges des cours d'eau et à l'agriculture. Les populations installées en Angleterre et en Italie ont fait l'objet de campagnes nationales de destruction (piégeage sélectif et tir au fusil), avec des résultats très contrastés. Menée de manière précoce et intensive en Angleterre, la lutte a permis d'éradiquer l'espèce en moins de 6 ans pour un coût total de 5 millions d'euros. En Italie par contre, le développement du ragondin n'a pas pu être endigué. Un accroissement considérable de ses populations s'en est suivi. En 6 ans, les dommages économiques à imputer à son développement s'élèvent à près de 12 millions d'euros... et le nombre d'individus devant être éliminés s'accroît chaque année !



Une petite quarantaine d'espèces invasives émergentes, facilement reconnaissables sur le terrain, sont activement recherchées un peu partout en Wallonie. Les résultats des analyses de risques disponibles

concluent qu'elles sont susceptibles de se répandre assez largement sur le territoire wallon et de porter préjudice aux espèces indigènes. Ces espèces sont ventilées en deux listes.

## Liste d'action

La liste d'action reprend les espèces les plus préoccupantes, vis-à-vis desquelles des mesures préventives (limitation du commerce) et des actions de lutte sont prévues à court ou à moyen terme afin de les éradiquer, de les capturer ou de contenir leur progression. La plupart de ces espèces ont fait l'objet d'une analyse de risques détaillée accessible en ligne sur <http://ias.biodiversity.be/species/risk>.

Dans les plantes, on retrouve principalement des aquatiques : la crassule des étangs, l'élodée à feuilles alternes, l'hydrocotyle fausse-renoncule, la jussie à grandes fleurs, la jussie rampante, le myriophylle du Brésil, le myriophylle hétérophylle, mais également l'érable jaspé de gris. La liste des invertébrés reprend le capricorne asiatique, l'écrevisse de Louisiane et le frelon asiatique. Les vertébrés ne sont pas en reste avec le cerf sika, l'écreuil à ventre rouge, l'écreuil fauve, l'écreuil gris, l'érismaure rousse, la grenouille taureau, l'ibis sacré, le muntjac de Chine, le ragondin et le vison d'Amérique.



### L'érismaure à tête rousse

**Native d'Amérique, elle s'hybride avec l'érismaure à tête blanche, une espèce en danger d'extinction en Europe. Elle est donc soumise à un plan d'action européen et tout pays dans lequel de l'érismaure rousse est détectée est tenu de l'éliminer.**

Photo : Sergey Yeliseev

### Hydrocotyle fausse-renoncule

**Les plantes aquatiques invasives sont dotées d'une forte capacité de dispersion dans l'environnement, où elles supplantent toute autre végétation. Un petit fragment de tige de quelques centimètres à peine suffit à régénérer une plante entière.**

Photo : GB-NNSS

## Liste de surveillance

La liste de surveillance, quant à elle, reprend une série d'espèces exotiques potentiellement dommageables. Il est utile de récolter des informations sur leur répartition géographique et leurs préférences d'habitat pour pouvoir décider si des actions sont nécessaires dans un futur plus ou moins proche.

Dans ces espèces, nous retrouvons à nouveau des plantes aquatiques :

les cabombas et l'hydrilla mais également des plantes terrestres comme l'ambrosie annuelle, les bambous, le faux-arum, les miscanthus, le raisin d'Amérique (phytolaque), la renouée du Turkestan et les vignes vierges. Les vertébrés sont présents avec le chien viverrin, le goujon de l'Amour, la conure veuve, le cygne noir, l'oie à tête barrée, la perruche à collier, la perruche Alexandre et le raton laveur.

Les espèces de ces deux listes font l'objet d'une fiche de présentation (identification, répartition connue, risque...) sur les pages du projet. Les observations communiquées feront l'objet d'une validation approfondie avant toute utilisation à des fins de gestion. Pour contribuer à la réduction du risque par la détection précoce de ces espèces, rendez-vous sur [www.observations.be/invasive\\_alert\\_view.php](http://www.observations.be/invasive_alert_view.php) ■